

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015		Zone H2-049					
USAGES AUTORISÉS*							
GROUPE D'USAGES / H - HABITATION							
H1 Logement	Nombre minimal de logements	1	1	-			
	Nombre maximal de logements	2	1	-			
H3 Maison de chambres et pension (maximum de 5 chambres en location)							
GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR							
R1 Activité récréative à faible impact							

USAGES PARTICULIERS				
Spécifiquement permis				
Gîte touristique de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"				
Spécifiquement interdit				
Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"				

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	6 m	
Marge de recul avant maximale	10 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	6 m	
Marge de recul arrière minimale	8 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	1 étage et 6 m	
Hauteur maximale	2 étages et 10 m	
Superficie minimale de plancher au sol	60 m ²	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES		
Affichage	Type de milieu 1 - Résidentiel	
Revêtement extérieur prohibé	Vinyle et revêtements de polymère imitant le bois ou la maçonnerie	
PIIA (partiel)	Secteurs adjacents à l'avenue Royale	
Contrainte naturelle	Forte pente et secteur à risque de mouvement de terrain - Étude géotechnique obligatoire pour tout travaux conformément aux sections 4 et 5 du chapitre 14.	

*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL	Zone H2-049
---	--------------------